Nations Unies A/C.5/71/SR.24



Distr. générale 2 juin 2017 Français Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 24^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 6 mars 2017, à 10 heures

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Hommage à la mémoire de Vitaly I. Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Organisation des travaux

Point 115 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (*suite*)

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/101/Rev.1/Add.1) (suite)

Point 140 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (*suite*)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite)

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (suite) : Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org/).





Prévisions révisées concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 : Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne

Activités de coordination menées par la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

Stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies

La séance est ouverte à 10 h 5.

Hommage à la mémoire de Vitaly I. Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

- 1. Au nom de la Commission, **la Présidente** rend hommage à la mémoire de Vitaly I. Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies.
- 2. Sur l'invitation de la Présidente, les membres de la Commission observent une minute de silence.
- 3. **M. Khalizov** (Fédération de Russie) exprime sa gratitude pour l'hommage rendu à la mémoire de Vitaly I. Churkin.

Organisation des travaux (A/C.5/71/L.22)

- 4. **La Présidente** invite la Commission à examiner le programme de travail proposé pour la première partie de la reprise de la soixante et onzième session, établi sur la base de la note du Secrétariat concernant l'état d'avancement de la documentation (A/C.5/71/L.22).
- M. Sevilla Borja (Équateur), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est déterminé à examiner consciencieusement tous les points de l'ordre du jour. Les délégations doivent participer aux discussions dans un esprit de compromis pour parvenir à un consensus, dans l'intérêt de l'Organisation et des États Membres. Reporter la prise de décisions sur des questions sensibles ne donne pas une bonne image de la Commission. Le Groupe est préoccupé par l'état d'avancement de la documentation pour la reprise de la session. La situation s'est nettement améliorée, mais la publication tardive de rapports importants reste un problème récurrent. Les rapports doivent être publiés dans les délais prescrits dans toutes les langues, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, pour faciliter les débats de la Commission et garantir que les grandes questions recoivent toute l'attention qu'elles méritent. Les progrès de ces dernières années ne doivent pas inciter à la complaisance mais encourager toutes les personnes concernées à aller encore plus loin.
- 6. **M. Abdallah** (Tchad), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe applaudit l'esprit d'initiative dont fait preuve le Secrétaire général. Celui-ci doit aider les États Membres à mettre en œuvre les initiatives majeures adoptées par les organes principaux de l'Organisation, rendre le Secrétariat plus transparent, efficace et représentatif et faire appliquer le principe de répartition géographique équitable. Toutes les

- questions figurant dans le programme de travail proposé revêtent une grande importance pour le Groupe, en particulier celles du dispositif de responsabilisation dans le Secrétariat, des achats, des modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE), de la construction d'un nouveau bâtiment pour Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, du système des coordonnateurs résidents, des technologies l'information et des communications (TIC), des règles régissant les conditions de voyage en avion, du Corps commun d'inspection (CCI) et de l'assurance maladie après la cessation de service. Le Groupe apprécie à sa juste valeur l'énergie consacrée à l'établissement du rapport du Secrétaire général sur les activités d'achat au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/71/681) et accorde une haute priorité à l'ouverture de ses marchés aux fournisseurs issus de pays en développement.
- Le Groupe fera le nécessaire pour que les débats la Commission consacrés au principe de de responsabilité permettent de renforcer l'efficacité de l'Organisation. Un Secrétariat efficace et transparent pourra toujours compter sur la coopération des États Membres. Il convient d'exploiter de appropriée les enseignements tirés de l'expérience de la MINAUCE; la coordination à l'échelle mondiale, les mécanismes de prévention, les capacités des autorités locales et les moyens de communication doivent être améliorés. La Commission doit achever ses travaux dans les délais fixés et les négociations doivent être conduites de bonne foi dans le cadre du processus intergouvernemental. L'organisation de réunions simultanées doit être évitée, les petites délégations, soit la majorité des membres du Groupe, n'ayant pas les moyens d'assister à plusieurs réunions en même temps. Les animateurs doivent se garder de tenir des négociations en petits groupes et à huis clos.
- 8. **M. Funes Henríquez** (El Salvador), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, dit que le programme de travail proposé comporte des questions d'une grande importance pour la Communauté, notamment celles des incidences sur le budget-programme du projet de résolution sur les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (A/71/L.58), du principe de responsabilité, des achats et des règles régissant les conditions de voyage en avion. La Commission doit examiner les incidences sur le

17-03654 **3/18**

budget-programme du projet de résolution susmentionné dès que possible, étant donné que les travaux préparatoires doivent commencer en mars 2017. Le principe de responsabilité doit être appliqué plus fermement pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation sur les plans administratif et budgétaire. La Communauté accueille avec intérêt le rapport du Corps commun d'inspection pour 2016 et programme de travail pour 2017 (A/71/34) et réaffirme que le Corps commun doit rester indépendant. Les États Membres ont montré à la première partie de la session en cours que même les tâches les plus ardues pouvaient être accomplies en temps voulu dès lors que la volonté politique était présente.

M. De Preter (Observateur de 1'Union européenne), s'exprimant également au nom de l'Albanie, de la Serbie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie (pays candidats), de la Bosnie-Herzégovine (pays du processus stabilisation et d'association), de l'Arménie et de la République de Moldova, dit que les États membres de européenne souscrivent à l'appel 1'Union renforcement de l'efficacité de l'Organisation lancé par Secrétaire général. La simplification, décentralisation, la souplesse, le respect des règles, la transparence et l'application du principe responsabilité sont primordiaux et il convient d'affecter des ressources aux activités de fond pour rendre l'Organisation plus efficace. Les documents doivent être publiés dans les délais fixés dans toutes les langues pour que toutes les parties prenantes puissent participer aux travaux de la Commission. Le Bureau doit s'entretenir avec les entités chargées de la production des documents et avec le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour veiller à ce que les travaux de la Cinquième Commission ne soient pas ralentis par la publication tardive des documents nécessaires. La Commission doit mieux gérer son temps de sorte que les décisions soient adoptées par consensus pendant les heures de travail normales.

10. La Commission est saisie de importantes dont, pour certaines, l'examen a été précédentes. reporté sessions de fonctionnaires doivent répondre de l'exécution des mandats, de l'évaluation des risques et de l'utilisation ressources. La stratégie Informatique communications est essentielle pour le renforcement de l'efficacité de l'Organisation. Les règles relatives aux achats doivent être transparentes et les fournisseurs potentiels doivent pouvoir se concurrencer pour offrir le meilleur rapport qualité-prix en s'appuyant sur les technologies les plus récentes, dans le respect des principes de durabilité et de responsabilité sociale des entreprises. Il importe de réduire l'empreinte écologique de l'Organisation. Les États membres de l'Union européenne collaboreront avec les autres États Membres de l'Organisation pour renforcer la valeur ajoutée des travaux du Corps commun d'inspection. La Commission doit régler la question du financement du des coordonnateurs résidents, particulièrement tenu de la résolution 71/243 l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles développement du système des Nations Unies.

- 11. **M. Fu** Daopeng (Chine) dit que la Commission doit appuyer l'exécution des mandats de l'Organisation tout en renforçant son efficacité. Le Secrétariat doit améliorer sa gestion interne, respecter la discipline budgétaire et utiliser les contributions des États Membres à bon escient. Une fois de plus, la Commission fait face au problème de la publication tardive de la documentation; le Secrétariat et le Comité consultatif doivent coordonner leurs travaux pour que les documents soient diffusés dans les meilleurs délais.
- M. Sandoval Mendiolea (Mexique) dit que les progrès en matière de mise en place du dispositif de responsabilisation, de financement de l'assurance maladie après la cessation de service, de stratégie Informatique et communications et s'agissant des règles régissant les conditions de voyage en avion sont particulièrement importants. Le Secrétariat doit diversifier la provenance des biens et des services qu'il emploie afin d'encourager les pays en développement à participer aux procédures d'achat. La Commission doit veiller à ce que les ressources nécessaires à la conduite des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières soient disponibles en temps voulu. Pour que les préparatifs des négociations soient inclusifs et débutent en mars 2017, il est nécessaire que les parties prenantes se consacrent en priorité à la réalisation des analyses et à la prise des décisions qui s'y rapportent. problèmes que rencontre la communauté internationale ne pourront être réglés que par une action coordonnée de la part des délégations. Les États Membres doivent mettre à profit toutes les instances de discussion pour assurer la pérennité multilatéralisme comme moyen de parvenir à des accords et montrer qu'il s'agit de la meilleure manière de régler les problèmes communs. Ils doivent contrer la menace que représente le nationalisme malavisé en intensifiant le dialogue et en prenant des décisions plus judicieuses, pour le bien de l'Organisation.
- 13. **M**^{me} **Connelly** (États-Unis d'Amérique) dit que la Commission doit veiller à ce que les mesures de

réforme approuvées par les États Membres portent leurs fruits. Elle doit approuver les ressources nécessaires pour que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Organisation des Nations Unies et le Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité s'acquittent de leur mandat. Les débats de la Commission sur le fonds de réserve doivent aboutir à une amélioration de la discipline budgétaire dans l'Organisation. délégation américaine s'efforcera de progresser davantage dans la mise en œuvre des réformes relatives technologies de 1'information achats. communications, aux au principe de responsabilité et aux règles régissant les conditions de voyage en avion.

14. La maîtrise des dépenses ne pouvant être assurée que si des informations sont disponibles en temps réel, M^{me} Connelly se réjouit de voir que des projections budgétaires sur cinq ans, portant entre autres sur les missions de maintien de la paix, figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies (A/71/400). Le Secrétaire général doit adapter les hypothèses budgétaires afin d'affiner les prévisions des dépenses au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie. L'application de la stratégie à l'échelle du Secrétariat est une entreprise ambitieuse, mais la coordination entre le Bureau de l'informatique et des communications et le Département de l'appui aux missions s'est améliorée. Le Secrétaire général doit définir des indicateurs de progrès et de gains fondés sur des éléments quantifiables à l'intention de la Commission et inclure dans son prochain rapport d'étape des informations à jour sur l'application de la stratégie par l'ensemble des entités du Secrétariat. Le CCI, dont les mécanismes de détection de la fraude sont essentiels pour la protection de l'Organisation, a formulé des recommandations concernant la fraude et appelé l'attention sur les difficultés liées aux services d'appui administratif et aux centres de services.

15. **M. Imada** (Japon) dit que la Commission est saisie de questions importantes comme celles des missions politiques spéciales, des prévisions révisées concernant le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.58, mais que cela ne la dispense pas d'achever ses travaux dans les délais fixés. La documentation doit être soumise en temps voulu, conformément à la résolution 70/247, afin que les

membres de la Commission puissent mener leurs discussions avec discernement.

M. Khalizov (Fédération de Russie) dit qu'il convient d'accorder une attention particulière au rapport du Secrétaire général sur les activités d'achat (A/71/681). Dans sa résolution 69/273, l'Assemblée générale donne des instructions relatives à l'analyse des différentes procédures d'attribution des marchés de services de transport aérien et affirme qu'il est nécessaire d'apporter plus de précisions concernant l'application d'une politique d'achats responsable et respectueuse de l'environnement. La délégation russe est amenée à penser que les travaux requis à cet égard n'ont pas été réalisés, étant donné qu'aucune information sur la question ne figure dans le rapport du Secrétaire général. Elle constate avec préoccupation que certaines activités d'achat ont été menées en l'absence de règles claires et d'indicateurs d'efficacité économique et que rien ne prouve que ces activités aient permis de réaliser des économies.

17. La mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications doit se poursuivre, conformément aux décisions de l'Assemblée générale sur la question. Il convient de réduire le morcellement et le coût des systèmes informatiques et de renforcer leur efficacité, ce qui suppose notamment de retirer du service les logiciels qui sont dépassés ou font double emploi. Les projections budgétaires sur cinq ans concernant ces systèmes doivent être affinées. Il y a encore beaucoup à faire en ce qui concerne la mise en place d'un dispositif de responsabilisation; compte tenu de son importance, cette question devrait être examinée par la Commission chaque année. Étant donné que le rapport du Secrétaire général sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (A/71/698) ne contient aucun permettant d'affirmer que le système d'accumulation réserves est préférable au svstème comptabilisation au décaissement appliqué actuellement, il convient d'examiner cette question plus en détail; il serait prématuré de prendre une quelconque décision à cet égard à l'heure actuelle. Lors des débats sur le rapport du CCI (A/71/34), la délégation russe maintiendra sa position de principe consistant à soutenir les activités du CCI et à examiner attentivement ses rapports et recommandations. Cet organe doit recevoir les ressources dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat.

18. La Présidente considérera que la Commission souhaite adopter le programme de travail proposé, étant entendu qu'il pourra être modifié si nécessaire pour employer au mieux le temps disponible, à mesure

17-03654 **5/18**

de l'avancement de la première partie de la reprise de la session.

19. Il en est ainsi décidé.

Point 115 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (suite)

- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/101/Rev.1/Add.1) (suite)
- 20. La Présidente appelle l'attention la de Commission sur une note du Secrétaire général (A/71/101/Rev.1/Add.1)informant l'Assemblée générale de la démission de M. Omaish (Jordanie) du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, avec effet au 10 février 2017. Le Gouvernement jordanien a proposé que M. Hyassat occupe le poste devenu vacant pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2018, ce qui a été approuvé par le Groupe des États d'Asie et du Pacifique.
- 21. La Commission décide par acclamation de recommander de nommer M. Hyassat (Jordanie) membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat prenant effet à la date de sa nomination par l'Assemblée générale et venant à expiration le 31 décembre 2018.

Point 140 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (A/71/34, A/71/34/Corr.1 et A/71/779)

22. M. Kramer (Président du Corps commun d'inspection), présentant le rapport du CCI pour 2016 et son programme de travail pour 2017 (A/71/34), dit que le Corps commun d'inspection s'efforce de aux besoins d'un grand d'organisations participantes en tirant parti de la vision d'ensemble exceptionnelle qu'il a du système, ce qui nécessite qu'il procède en permanence à une série d'examens diversifiés. Comme il ressort des travaux effectués en 2016 et de ceux prévus pour 2017, le Corps commun s'attache en priorité à renforcer le cadre de promotion de l'intégrité dans le système des Nations Unies et à répartir ses travaux de manière plus équilibrée entre les tâches touchant à l'administration et les tâches programmatiques, l'objectif étant d'appuver la réalisation des objectifs développement et l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en conservant la capacité nécessaire pour procéder à des examens détaillés de certaines organisations.

- 23. Le Corps commun a publié 10 rapports sur le système dans son ensemble et 1 rapport sur une organisation en particulier, dont un rapport sur les sujets suivants : l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement; la prévention, la détection et la répression de la fraude assorti d'un cadre d'action concret visant à promouvoir l'intégrité et l'application du principe de responsabilité dans le système des Nations Unies; l'état de la fonction d'audit interne; et l'examen des arrangements en la gestion des savoirs dans le système. Il a également réalisé des évaluations indépendantes, à l'échelle du système, de certains aspects des opérationnelles de développement et, à cette fin, a recouru à de nouvelles formes de collaboration avec un large éventail de parties prenantes, ce qui a été rendu possible par des mécanismes de financement novateurs. M. Kramer espère que le rapport sur les services d'appui administratif et le rôle des centres de services publié récemment éclairera l'examen, par la Commission, de la mise en place d'un dispositif de prestation de services centralisée. Comme le montre une série de lettres d'observations, le Corps commun a entretenu un dialogue avec les organisations participantes et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), en particulier au sujet de ses très nombreuses recommandations et des mesures que les organisations participantes peuvent prendre pour accroître le taux d'acceptation et d'application des recommandations.
- 24. Dans le programme de travail pour 2017, il est prévu que le Corps commun réalise cinq nouvelles études à l'échelle du système sur, entre autres, le renforcement de l'intégrité et de l'application du principe de responsabilité et l'aide à la mise en œuvre du Programme 2030. Il est également prévu que le Corps commun effectue un examen de la politique de protection des fonctionnaires qui dénoncent des manquements, en plus de deux examens à l'échelle du système, reportés de 2016, sur l'établissement de rapports par les donateurs et sur les politiques en matière de voyages, respectivement. Conformément à l'approche horizontale de la coopération préconisée dans le Programme 2030, le Corps commun fera fond sur les avantages relatifs qu'il tire de sa vision d'ensemble du système et de son indépendance pour mener à bien des projets complexes, élaborer un programme de travail visant à régler les problèmes actuels et appliquer des procédures de travail qui donnent une plus grande importance à la qualité à chaque étape du cycle d'établissement des rapports.
- 25. Il convient de s'employer à résoudre le problème de longue date que représente le financement des

services de maintenance du site Web du Corps commun et de son système en ligne de suivi de l'acceptation et de l'application des recommandations, au titre duquel aucune ressource budgétaire n'a été allouée. Du fait de la rigidité du budget du Corps commun, même les dépenses les plus insignifiantes autres que les dépenses de personnel ne peuvent être prises en charge. Pour résoudre ce problème, l'Assemblée générale devrait prier le Secrétaire général de fournir les services en question ou d'inscrire les ressources nécessaires dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

- 26. L'Assemblée générale a toujours soutenu résolument les travaux du CCI, mais a consacré moins d'attention à l'examen spécifique de ses rapports ces dernières années. M. Kramer espère donc que l'Assemblée demandera d'examiner cet état de choses et sait gré à la Commission se pencher sur les deux rapports du CCI durant la session en cours.
- 27. M. Herman (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant la note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection pour 2016 (A/71/779), dit que le Conseil reste attaché à aider le Corps commun à s'acquitter de ses fonctions essentielles. Conformément au Statut du CCI, le secrétariat du Conseil joue un rôle déterminant en compilant et en diffusant les observations formulées par le Secrétaire général et les organisations du système des Nations Unies au sujet des rapports du Corps commun intéressant l'ensemble du système et demeure résolu à assurer la publication en temps voulu des notes du Secrétaire général y relatives. Grâce au partenariat étroit qu'il entretient avec le secrétariat du Corps commun, le CCS reçoit ses rapports peu de temps après leur publication. Par ailleurs, en s'efforçant d'obtenir des réponses plus rapides aux demandes émanant d'organisations participantes, il contribue à accroître l'efficacité du processus d'établissement de ces documents. De plus en plus fréquemment, le secrétariat du Conseil collabore étroitement avec les inspecteurs du CCI à l'établissement des projets de rapports, afin que ceux-ci soient plus complets et reflètent l'opinion générale.
- 28. En se concentrant davantage sur des questions qui touchent l'ensemble du système, le Corps commun d'inspection a intensifié sa collaboration avec le Conseil, le secrétariat de ce dernier y contribuant dans la limite de ses capacités. En outre, chaque année, le Conseil invite ses membres à lui faire part des projets dont ils souhaiteraient l'inscription au programme de travail du Corps commun d'inspection et propose au CCI d'examiner certaines questions. Par ailleurs, en

- 2016, le Secrétaire général a de nouveau participé, à titre consultatif, à la sélection d'inspecteurs afin de pourvoir des postes vacants au Corps commun.
- 29. Le dialogue qu'entretiennent les secrétariats du CCS et du CCI a permis d'améliorer considérablement la coopération entre ces deux entités et d'avancer vers un système des Nations Unies plus fort et plus cohérent. Le Secrétaire général continuera de renforcer les relations de travail étroites qu'entretiennent le Conseil et le CCI, compte particulièrement tenu des mesures prises pour renforcer l'attention portée par ce dernier à l'ensemble du système, et accentuera le contrôle et le suivi de l'application des recommandations formulées à l'échelle du système.
- 30. **M**^{me} **Pereira Sotomayor** (Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le CCI joue un rôle essentiel en ce qu'il aide les États Membres à accroître l'efficacité de l'Organisation, à en améliorer le fonctionnement et à lui permettre de s'acquitter de ses mandats.
- 31. Il est d'une grande importance pour le Groupe que les activités d'audit et d'examen menées par le Corps commun d'inspection, le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes soient les plus efficaces et bénéfiques possible. Dès lors, le Groupe aimerait obtenir davantage d'informations sur les efforts consentis en vue de renforcer la coordination entre ces entités, en particulier concernant leur programme de travail, et de limiter le chevauchement de leurs fonctions.
- 32. Dans ses rapports de 2016 réalisés à l'échelle du le Corps commun a formulé système, recommandations concrètes visant à aider les organisations participantes à s'acquitter de leur mandat. À cet égard, le Groupe est impatient d'examiner les conclusions de l'étude sur l'acceptation et l'application des recommandations du CCI par les organisations participantes, en vue d'améliorer l'efficacité de ses travaux et leur effet sur le système des Nations Unies. Suite à la nomination du nouveau Secrétaire exécutif du Corps commun en 2017, le Groupe examinera également la façon dont les ressources de ce dernier sont déployées et décidera s'il est nécessaire de renforcer les compétences dont dispose le secrétariat pour que le Corps commun s'acquitte de son mandat.
- 33. Les meilleures pratiques adoptées par certaines organisations, dont l'Union internationale des télécommunications, pour assurer le suivi de l'application des recommandations du Corps commun devraient être partagées et prises pour modèle, dans l'objectif d'obtenir des résultats spécifiques et

17-03654 **7/18**

d'améliorer la performance des entités participantes. Le Groupe cherchera à obtenir de plus amples informations sur les raisons du faible taux d'application des recommandations contenues dans certains rapports intéressant une seule organisation et sur les mesures qui permettraient d'inverser cette tendance. Il se félicite de la variété des projets prévus pour 2017, en particulier ceux ayant trait au Programme 2030, et attend avec intérêt les recommandations du Corps commun à cet égard.

- 34. Il est crucial de conserver un système en ligne de suivi de l'application des recommandations qui soit efficace et fiable et contienne des informations précises et actualisées. Le Groupe déplore le peu de progrès accomplis à cet égard et souhaite étudier les possibilités de financer de façon durable et prévisible l'exploitation et l'entretien de ce système en ayant recours à des compétences internes, conformément aux demandes respectivement formulées aux paragraphes 107 et 13 des résolutions 70/247 et 70/257. Prenant note de la déclaration selon laquelle les rapports établis par le CCI sont de moins en moins pris en considération par l'Assemblée générale, le Groupe cherchera des moyens de remédier à cette situation afin de tirer le meilleur parti des activités menées par le Corps commun.
- 35. **M. Sánchez Azcuy** (Cuba) demande que des fonctionnaires du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et du Bureau de l'informatique et des communications soient présents pendant les consultations sur le point de l'ordre du jour à l'examen, afin de fournir des éclaircissements sur les demandes de l'Assemblée restées sans suite, évoquées aux paragraphes 66 et 67 du rapport du CCI (A/71/34).

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (suite)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite)

> Groupe thématique II: équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (suite): Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (A/71/365/Add.8, A/71/365/Add.8/Corr.1 et A/71/595/Add.8)

Prévisions révisées concernant le budgetprogramme de l'exercice biennal 2016-2017 : Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne (A/71/761 et A/71/811)

- M^{me} Bartsiotas (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales. aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts), qui a Mécanisme d'enquête conjoint l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques 1'Organisation des Nations (A/71/365/Add.8 et A/71/365/Add.8/Corr.1), rappelle qu'en août 2015, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2235 (2015), par laquelle il a décidé de créer Mécanisme pour une période Conformément à la lettre datée du 21 septembre 2016 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2016/807), le mandat du Mécanisme a d'abord été prorogé jusqu'au 31 octobre 2016. En conséquence, le montant révisé des crédits ouverts approuvé par l'Assemblée générale au titre de l'exercice biennal 2016-2017 ne comprenait aucune ressource relative au Mécanisme. Cependant, par ses résolutions 2314 (2016) et 2319 (2016), le Conseil a de nouveau prorogé ce mandat jusqu'au 16 novembre 2017. De ce fait, dans son rapport, le Secrétaire général propose d'allouer des ressources d'un montant de 3 278 800 dollars au Mécanisme, lesquelles permettraient de financer 26 postes supplémentaires pendant la période allant du 1er novembre 2016 au 16 novembre 2017. En attendant que l'Assemblée se prononce sur cette proposition, les dépenses effectuées entre le 1^{er} novembre 2016 et le 31 mars 2017, qui s'élèvent à 961 900 dollars, ont été financées par le Secrétaire général au titre du pouvoir qui lui est donné d'engager des dépenses en cas de situation imprévue et extraordinaire. Ce montant est inclus dans les crédits demandés au paragraphe 19 b) du rapport.
- 37. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, qui a trait au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne (A/71/761), l'intervenante dit que le Mécanisme a été créé en application de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité, afin de superviser les opérations humanitaires transfrontières menées par l'ONU et ses partenaires en République arabe syrienne. Le montant révisé des

crédits ouverts approuvé par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2016-2017 ne comportait pas de ressources destinées à la mise en œuvre du mandat, lequel a par la suite été prolongé jusqu'au 10 janvier 2017. Par sa résolution 2332 (2016), le Conseil a de nouveau prorogé le mandat du Mécanisme jusqu'au 10 janvier 2018. Le rapport sur les prévisions révisées fait état des ressources proposées pour le Mécanisme jusqu'en décembre 2017. Ces ressources, qui s'élèvent à 3 890 000 dollars, permettraient de créer 42 emplois de temporaire supplémentaires et seraient imputées sur le fonds de réserve.

- 38. **M. Ruiz** Massieu (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires). présentant le rapport du consultatif sur les prévisions de dépenses (groupe thématique II) ayant trait au Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (A/71/595/Add.8), dit que le montant proposé de 93 000 dollars concernant les dépenses de personnel pour les deux derniers mois de 2016 ne figurait pas dans les prévisions de dépenses du Mécanisme pour 2017 et qu'il aurait fallu mieux justifier les demandes relatives aux dépenses opérationnelles. Le Comité consultatif recommande néanmoins d'approuver la proposition du Secrétaire général pour 2017.
- 39. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les prévisions révisées pour le Mécanisme de surveillance des Nations Unies en République arabe syrienne se rapportant au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/811), l'intervenant dit que, moyennant une légère réduction des dépenses opérationnelles et l'application de taux de vacance de postes plus élevés correspondant à la situation opérationnelle du Mécanisme, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les ressources demandées par le Secrétaire général. Par ailleurs, le Comité se félicite des économies qu'entraînera la réinstallation du Bureau du Chef à proximité du centre d'opérations du Mécanisme.
- 40. Le Comité consultatif note que les propositions concernant les prévisions révisées ont été publiées après le début de la nouvelle période couverte par le mandat. Un autre renouvellement annuel pouvant être anticipé à la fin de 2017, les estimations de ressources pertinentes devraient figurer dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. M. Ruiz Massieu rappelle que, dans sa résolution 62/236, l'Assemblée générale a constaté avec préoccupation la pratique de la budgétisation au coup par coup et prié le Secrétaire général de lui présenter dans le projet de budget-programme un tableau aussi

exhaustif que possible des prévisions de dépenses de l'Organisation.

- 41. M. Mounzer (République arabe syrienne) rappelle que, s'agissant du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses concernant le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (A71/365/Add.8 A/71/365/Add.8/Corr.1), son gouvernement condamne l'emploi d'armes de destruction massive, dont les armes chimiques. La République arabe syrienne a adhéré à la Convention sur les armes chimiques parce qu'elle croit en l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, au Moyen-Orient mais défend le droit des États d'acquérir des technologies nucléaires à des fins pacifiques. En 2003, alors qu'elle siégeait au Conseil de sécurité, elle a rédigé un projet de résolution auquel les États-Unis et d'autres pays occidentaux ont menacé d'opposer leur veto pour protéger l'arsenal nucléaire d'Israël.
- 42. Depuis le début de la crise syrienne, le Gouvernement syrien a lancé maintes alertes concernant la menace d'emploi d'armes chimiques par des groupes terroristes et a adressé 87 lettres au Conseil de sécurité, au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), au Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, au Mécanisme d'enquête conjoint et à d'autres comités antiterroristes du Conseil de sécurité pour les avertir que certains gouvernements fournissaient des armes chimiques et des produits chimiques toxiques à des groupes terroristes armés en Syrie. L'inaction délibérée de ces organes face à l'emploi d'armes chimiques par des groupes terroristes contre des civils en Syrie et Iraq constitue une violation flagrante des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité pour lutter contre le terrorisme, en particulier la résolution 1540 (2004). Dans un souci de transparence, depuis 2014, le Gouvernement syrien a tout fait pour faciliter le travail des enquêteurs internationaux, auxquels il a fourni des preuves scientifiques et des déclarations de témoins attestant l'origine terroriste de ces attaques.
- 43. La délégation syrienne rejette les allégations formulées dans les derniers rapports du Mécanisme. En effet, ce dernier n'a fourni aucune preuve matérielle de l'utilisation de gaz chloré et ses méthodes de travail ont mené à des conclusions erronées, sur les plans tant technique que juridique, qui par ailleurs manquent d'objectivité. Les auteurs de ces rapports ont fait l'objet de pressions pour refléter les intérêts de pays connus pour leur hostilité envers la Syrie.

17-03654 **9/18**

- 44. Le Mécanisme devrait être intégralement financé par le budget ordinaire et non plus par le Fonds d'affectation spéciale. En effet, ce dernier étant alimenté par des contributions volontaires, il risquerait d'être utilisé à des fins politiques et d'échapper au contrôle de l'Assemblée générale. Les résolutions portant création du Mécanisme et celles par lesquelles son mandat a été prorogé ne faisaient pas directement mention de son financement parce que, en tant qu'organe créé par le Conseil de sécurité, il eût été normal qu'il soit financé au titre du budget ordinaire. La République arabe syrienne a averti à maintes reprises que la crédibilité de l'ONU et d'autres entités internationales risquait de pâtir de la politisation de question sous l'influence de certains gouvernements occidentaux parrainant le terrorisme, comme le démontrent notamment l'annonce par ces pays des résultats de l'enquête avant même que le Mécanisme ne publie son rapport et les déclarations incendiaires de leurs représentants à l'encontre de la Syrie. Certains de ces pays sont impliqués dans la fourniture de produits chimiques toxiques à des groupes terroristes armés en Syrie, qui prévoient d'utiliser ces substances comme armes contre des civils et du personnel militaire syriens, ou en facilitent le transfert depuis des pays voisins. Le Gouvernement syrien a honoré les engagements pris au titre de la Convention sur les armes chimiques et s'est débarrassé de toutes les armes de ce type qu'il possédait.
- 45. M. Awad (République arabe syrienne) dit que, s'agissant du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, son gouvernement réaffirme sa position de principe pour ce qui est de la fourniture, sans discrimination, d'une aide humanitaire aux bénéficiaires légitimes, conformément à sa Constitution. La Syrie est prête à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies conformément aux principes directeurs adoptés en ce qui concerne la fourniture de l'aide humanitaire d'urgence, dans lesquels il est notamment stipulé que la souveraineté des États doit être pleinement respectée, qu'il revient d'abord à l'État touché de superviser la mise en œuvre de l'aide humanitaire sur son territoire et que celle-ci doit être fournie conformément aux principes de neutralité, d'impartialité et de non-politisation. Dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives au Mécanisme (A/71/761), le Secrétaire général a passé sous silence les causes réelles de la crise humanitaire, la prolifération des groupes terroristes financés par des gouvernements dont les activités sont connues de tous et le fait que le Gouvernement syrien avait répondu à 75 % des besoins humanitaires dans le pays et donc assumé les responsabilités qui lui incombent envers ses citoyens en dépit des mesures coercitives unilatérales

prises à son encontre. Les sommes considérables qui sont mentionnées dans les rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif devraient plutôt être utilisées pour accroître la proportion de l'assistance fournie par des organisations internationales qui coopèrent avec le Gouvernement syrien, ce type de coopération ayant fait ses preuves, contrairement aux initiatives prises par l'ONU en vertu de résolutions du Conseil de sécurité.

- 46. Le gouvernement de l'intervenant ne partage pas l'avis du Secrétaire général concernant l'intérêt de l'assistance transfrontière, qu'il juge inefficace et dangereuse, celle-ci tombant généralement entre les mains de groupes terroristes armés et aggravant donc la situation des personnes dans le besoin. Les opérations de vaccination transfrontières ont coûté la vie à de nombreux enfants syriens, certains vaccins étant périmés ou ayant été administrés par des nonspécialistes. La délégation syrienne s'oppose à ce que la situation en Syrie soit qualifiée de conflit, comme c'est le cas dans le rapport, et prie le Secrétaire général de publier une correction officielle et d'utiliser dorénavant le terme « crise », celui-ci reflétant le fait que la Syrie fait face à une guerre terroriste appuyée par des pays de la région et des États plus lointains. Les chiffres présentés dans le rapport sont des estimations tirées du plan d'aide humanitaire de 2016 pour la Syrie et ne reflètent pas la réalité des opérations humanitaires menées dans le pays. Les notifications parvenues au Gouvernement syrien ne satisfont pas aux normes minimales de crédibilité sur le plan des chiffres et des informations présentés, par exemple pour ce qui est du nombre de bénéficiaires de l'aide ou des renseignements relatifs aux parties qui la collectent et la distribuent aux populations civiles. Par ailleurs, le Gouvernement syrien rejette l'affirmation contenue dans le rapport selon laquelle le Mécanisme a réussi à inspecter tous les lots et vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, sans qu'aucun incident ou plainte ne soit à déplorer. En effet, ses plaintes et observations concernant l'incapacité du Mécanisme de s'assurer que l'assistance transfrontière était parvenue à ceux qui en avaient besoin ont été ignorées, alors qu'il est le principal responsable de l'entrée de l'aide dans le pays. En outre, dans son dernier rapport sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) (S/2017/144), le Secrétaire général a confirmé que des groupes terroristes avaient intercepté des convois d'aide humanitaire transfrontières se rendant dans la province d'Edleb.
- 47. Le rapport du Secrétaire général sur le Mécanisme (A/71/761) ne fait pas état du désir

exprimé par le Croissant-Rouge arabe syrien de surveiller l'acheminement de l'aide humanitaire aux bénéficiaires légitimes. Le Gouvernement syrien s'oppose à ce que le rapport fasse état d'obstacles administratifs bloquant l'acheminement de l'aide humanitaire, le Mécanisme n'ayant pas pour mandat d'acheminer cette dernière dans les régions instables du pays. L'ONU ne devrait pas qualifier d'« autorités locales » les groupes non autorisés avec lesquels elle travaille dans ces régions, comme l'a fait le Secrétaire général dans son rapport. Les objectifs et réalisations escomptées qui sont énoncés dans le rapport ne relèvent pas des attributions du Mécanisme. Secrétariat fait la promotion du Mécanisme dans le cadre d'une campagne médiatique visant à valoriser les activités transfrontières administrées des organisations basées dans des pays voisins de la Syrie, alors que ces activités se sont révélées inefficaces et que les rapports de vérification des comptes de ces organisations ont mis en évidence de graves problèmes de corruption. Aucune ressource financière ne devrait être allouée au Mécanisme et celui-ci devrait être remplacé par un système dans le cadre duquel l'assistance serait fournie depuis l'intérieur de la Syrie, en coordination avec le Gouvernement. L'existence de mécanismes de ce type est contraire à la Charte des Nations Unies, car ils constituent une violation flagrante de la souveraineté et de l'indépendance des États et une ingérence dans leurs affaires intérieures.

48. M^{me} Asık (Turquie), exercant son droit de réponse, dit que sa délégation rejette catégoriquement allégations sans fondement faites par représentant d'un autre État Membre concernant le Mécanisme de surveillance. Il ne convient pas d'utiliser la Commission pour politiser les questions à l'examen ou en détourner l'attention. La Syrie affronte une réelle catastrophe humanitaire qui a fait des centaines de milliers de morts et déplacé 12 millions de personnes. La Turquie a assumé plus que sa part de responsabilité en protégeant plus de 3 millions de Syriens qui avaient fui leur patrie. Elle est le pays qui accueille le plus de réfugiés. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, des millions de Syriens ont reçu de la nourriture, des fournitures médicales et d'autres secours grâce à l'augmentation du nombre de livraisons transfrontalières d'aide humanitaire acheminée en Syrie par l'ONU. Dès le début, le Gouvernement turc a coopéré avec le Mécanisme de surveillance. Il œuvre pour le compte du peuple syrien, en coopération avec les organisations internationales, au vu et au su de la communauté internationale. Le conflit entrant dans sa septième année, il convient d'intensifier l'aide internationale apportée personnes prises au piège en Syrie.

49. M. Awad (République arabe syrienne), exerçant son droit de réponse, rappelle qu'il n'a pas évoqué le rôle des pays voisins dans sa déclaration. La Commission n'est pas l'instance appropriée pour examiner le rôle de la Turquie dans le financement de groupes terroristes armés en Syrie. L'intervenant s'est borné à évoquer des rapports et des chiffres figurant dans le Plan d'aide humanitaire, qui témoignent de de l'assistance transfrontière. l'inefficacité communauté internationale gaspille de l'argent pour un mécanisme dont le seul objectif est d'exercer une pression politique sur le Gouvernement syrien. La grande disparité des chiffres relatifs à l'assistance transfrontière acheminée en Syrie par le Mécanisme de surveillance et par le Coordonnateur résident des Nations Unies corrobore ses observations. Des cas de corruption financière et commerciale ont été dévoilés dans le bureau du Mécanisme de surveillance en Turquie. M. Awad invite la Commission à réexaminer le fonctionnement et l'efficacité du Mécanisme de surveillance.

Activités de coordination menées par la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (A/70/737 et A/71/810)

M. Carev (Directeur de la Division de la gestion 50. des installations et des services commerciaux), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'examen des enseignements tirés des activités de coordination menées par la MINUAUCE (A/70/737), dit que l'Assemblée générale a créé la MINUAUCE, toute première intervention sanitaire d'urgence de l'ONU, par sa résolution 69/1, à la suite d'un appel lancé conjointement par les Présidents de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone en faveur de la coordination de l'appui accordé par la communauté internationale aux interventions nationales menées pour faire face à l'épidémie sans précédent d'Ebola. Le Cabinet du Secrétaire général et l'Institut international pour la paix ont procédé de concert à l'examen des enseignements tirés, suite à une demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/274 B. Les conclusions de l'examen ont souligné l'importance des observations des États Membres, notamment au sujet des rapports mensuels publiés par le Secrétariat pendant toute la durée de la Mission et de leur rôle dans les mécanismes d'examen budgétaire pertinents; de la sorte, ils ont orienté les activités d'adaptation de la Mission, qui a pu améliorer son intervention en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

51. Les hauts responsables aux niveaux national, régional et international ont joué un rôle fondamental

1**1/18**

dans la mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires pour renforcer l'action de la Mission. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola a également mené une action déterminante en assurant la cohérence des stratégies d'intervention, en facilitant l'échange d'informations entre intervenants, en mobilisant les ressources et en garantissant la continuité de l'action menée contre l'Ebola grâce au transfert sans heurt des opérations de la Mission à la Collaboration interinstitutions dans la lutte contre l'Ebola, qui a pris la relève. La crise ayant suscité une intense collaboration entre les institutions et entre les départements, il a fallu assurer une direction exécutive efficace. L'accès direct au Cabinet du Secrétaire général a permis à l'équipe dirigeante de la Mission et au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola de les questions urgentes transmettre au hiérarchique supérieur, en vue d'une prise de décisions, d'une intervention et d'une mobilisation immédiates. Les intervenants ont également souligné l'efficacité du rôle joué par les Responsables de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national et la nécessité d'adapter les profils des responsables de mission aux exigences opérationnelles, qui s'est traduite par des changements des cadres dirigeants de la Mission en fonction des besoins recensés lors des différentes phases de l'épidémie. La MINUAUCE avait pour vocation de mettre en place un cadre opérationnel pour tirer parti de l'intégration des fonctions réparties entre les différentes entités du système et les appuyer, compte tenu de leurs avantages comparatifs et mandats respectifs. À cet égard, la Mission s'est révélée beaucoup plus efficace dans son rôle de facilitation que dans ses activités techniques ou d'exécution. Sa dimension régionale a également permis de combler des lacunes importantes dans l'action menée à ce niveau.

52. Les observations relatives à la structure et au rôle de coordination de la Mission n'ont pas été aussi positives. Les répondants ont critiqué l'approche de commandement et contrôle adoptée au tout début du déploiement de la Mission, au cours duquel elle a été perçue comme trop statique et trop axée sur l'établissement de son appareil organisationnel. Après avoir réorienté son action pour renforcer son rôle de coordination, la MINUAUCE a été en mesure de tirer parti des dispositifs et des moyens existants et de réaliser des économies d'échelle, ainsi que d'obtenir l'adhésion des partenaires indispensable à l'efficacité de la direction des opérations. À cet égard, les intervenants ont constaté que la nécessité de centraliser la prise de décisions et le commandement, d'une part, et celle d'assurer la coordination, d'autre part, n'étaient pas incompatibles. Ils ont également souligné qu'il importait de s'appuyer sur les mécanismes de coordination existants et d'employer la terminologie courante afin d'assurer une meilleure intégration avec les acteurs déjà présents sur le terrain et de favoriser la continuité de l'action menée.

- 53. Bien que découlant des restrictions imposées sur les voyages en avion à destination des pays touchés par l'épidémie, la décision d'établir le quartier général de la MINUAUCE à Accra a contribué à l'impression que la Mission se détachait de la prise de décisions opérationnelles dans les régions touchées. Lors de la deuxième phase de déploiement, la MINUAUCE a pu mieux adapter ses moyens aux besoins opérationnels effectifs, une fois qu'elle a transféré les ressources et les capacités du quartier général vers les pays touchés.
- 54. La Mission a été créée à titre temporaire, comme il est indiqué dans les lettres datées du 17 septembre 2014 adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (A/69/389-S/2014/679). Dans ce contexte, l'examen des enseignements tirés a souligné la nécessité de mieux comprendre, à l'échelle du système de Nations Unies, à quel point il importe d'intégrer et de diffuser une stratégie complète de sortie dès le début d'une opération, afin d'éviter les failles lors de la transition et du transfert des responsabilités aux équipes de pays des Nations Unies.
- 55. La fourniture de l'assistance a été entravée par un certain nombre de difficultés dues à l'urgence de l'opération et aux menaces de sécurité émanant de la situation. Plus particulièrement, malgré les mesures spéciales mises en place pour faciliter le recrutement et le déploiement d'effectifs, la Mission a peiné, dans un premier temps, à recenser et déployer le personnel doté des compétences spécialisées nécessaires, ce qui a montré qu'il était essentiel de mettre en œuvre une stratégie de recrutement efficace visant à combler le manque d'effectifs en s'appuyant sur une évaluation des avantages comparatifs. Au vu des conséquences de l'épidémie sur les systèmes nationaux, le manque de capacités en matière de soins médicaux sur place ou d'évacuation sanitaire a également influé sur le déploiement du personnel. Il a également été difficile de favoriser la mobilité du personnel et des autres intervenants dans la région en vue d'assurer des activités ciblées dans les régions touchées, malgré les importantes opérations aériennes menées à cet effet. M. Carey a bon espoir que l'audit des dépenses de la Mission actuellement mené par le Comité des commissaires aux comptes donnera à l'Assemblée des assurances quant à l'utilisation des ressources de la Mission et à l'arrêt définitif de ses opérations.

- 56. La MINUAUCE a été créée pour fournir les moyens logistiques et les capacités de gestion des crises nécessaires à l'unification de l'action menée face à la crise de l'Ebola. Si les participants à l'examen des enseignements tirés ont souligné la nécessité d'améliorer la structure de la Mission et la manière dont elle exerce son mandat, ils ont confirmé l'utilité du concept de la MINUAUCE et ses avantages stratégiques en matière de direction des opérations, de facilitation, d'appui logistique et de disponibilité des contributions statutaires. En outre, l'examen a mis en évidence l'intérêt que susciterait un modèle de mission rationalisé, fondé sur les capacités et les mécanismes de coordination existants et tirant parti des avantages qu'offre un modèle de mission des Nations Unies en matière de capacités d'intervention d'urgence. Enfin, l'examen, loin d'occulter les contributions héroïques des entités et du personnel des Nations Unies, vise plutôt à donner des indications utiles pour faire face aux prochaines crises.
- 57. **M. Ruiz** Massieu (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/71/810), dit qu'il ressort des conclusions de l'examen des enseignements tirés qu'il convient d'appuver les acteurs locaux présents sur le terrain plutôt que d'assumer la responsabilité de leurs activités, d'établir une présence à l'échelon national et des structures de missions adaptées aux besoins de chaque pays, de renforcer les capacités au niveau des districts, et d'intensifier la coordination collaboration entre entités des Nations Unies sur le terrain. La plupart des problèmes recensés au cours de l'examen des enseignements tirés ont été évoqués par l'Assemblée générale lors de l'examen du projet de budget de la MINUAUCE.
- 58. Compte tenu des délais serrés impartis pour la réalisation des objectifs opérationnels de la Mission, à savoir 30, 60 et 90 jours, le Comité consultatif s'est demandé si l'importante structure organisationnelle proposée pour la Mission était justifiée, car elle semblait surtout répondre aux besoins d'une opération à long terme sur le terrain. Il s'est également demandé pourquoi il était proposé d'affecter un grand nombre d'agents au quartier général de la Mission plutôt que dans les pays touchés par l'épidémie. Il ne voyait par ailleurs pas pourquoi les fonctions de représentant spécial et de chef de la MINUAUCE ne pouvaient pas être exercées par un fonctionnaire ayant rang de soussecrétaire général, sous la direction stratégique de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola, ni pourquoi les mécanismes institutionnels existants, tels que le cadre de l'aide humanitaire d'urgence adopté

- par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/182, ainsi que les ressources du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, n'avaient pas été utilisés. Le Comité consultatif a également souligné la nécessité de promouvoir la coopération entre entités du système des Nations Unies et de renforcer les capacités interinstitutions existantes, plutôt que de créer de nouvelles structures.
- 59. Dans l'ensemble, la démarche adoptée lors de la création de la MINUAUCE n'a pas été analysée avec la rigueur voulue ni pleinement justifiée; de ce fait, des ressources ont été consacrées à la mise en place de structures administratives plutôt qu'à des activités opérationnelles. En outre, le rapport du Secrétaire général (A/70/737) ne contient pas les renseignements détaillés demandés par l'Assemblée générale au sujet de l'exécution du budget, de la liquidation et de la réforme ou de la cession des biens de la Mission et du Bureau de l'Envoyé spécial. Le Comité consultatif reviendra sur cette question lors de l'examen du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour 2016, dans lequel ce dernier présentera ses conclusions sur les dépenses de la MINUAUCE.
- 60. M^{me} Pereira Sotomayor (Équateur), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'au plus fort de l'épidémie d'Ebola en 2014, les capacités d'intervention des pays et des organisations sanitaires régionales et internationales, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ont été rapidement dépassées par la propagation du virus. L'incertitude, la peur, le manque de moyens et de préparation ont contribué à l'inefficacité et au caractère tardif de l'intervention, dans un premier temps.
- 61. Le Groupe apprécie le rôle de catalyseur joué par la MINUAUCE dans la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires à une action efficace et dans le renforcement des capacités opérationnelles d'intervention nationales dans les pays touchés. Il est primordial de disposer d'un financement souple et immédiat pour combler les lacunes critiques et créer des synergies entre les intervenants. À cet égard, l'intervenante note avec satisfaction les efforts déployés par le Bureau de l'Envoyé spécial pour extrabudgétaires mobiliser des ressources l'intermédiaire d'affectation spéciale du Fonds pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola, ainsi que les contributions fournies par un large éventail de partenaires internationaux.
- 62. Les rapports du Secrétaire général (A/70/737) et du Comité consultatif (A/71/810) mettent en évidence un certain nombre de problèmes rencontrés lors de la

1**7**-03654 **13/18**

riposte à la crise, notamment la confusion initiale responsabilités, concernant la répartition des l'utilisation inefficace de nouveaux mécanismes et les pertes de temps qui en ont résulté, les défaillances dans la mobilisation de la population et la nécessité d'une bonne coordination logistique. Face aux crises sanitaires, il est essentiel de renforcer les mécanismes de coordination et institutionnels existants, collaboration avec les entités déjà présentes sur le terrain, telles que l'OMS, les équipes de pays des Nations Unies et l'Union africaine. De plus, il convient d'appuyer les acteurs locaux présents sur le terrain plutôt que d'assumer la responsabilité de leurs activités, de renforcer les moyens au niveau des districts, d'intensifier la coordination entre les entités et d'encourager la participation des partenaires d'exécution, et d'éviter les structures et solutions faisant double emploi. Les organisations régionales ont également joué un rôle clef en sensibilisant davantage l'opinion à l'épidémie et en mobilisant un soutien politique et financier des pays de la région et du continent, en solidarité avec les pays touchés.

- 63. Dans un monde de plus en plus interconnecté, dont les frontières poreuses sont quotidiennement franchies par des millions de personnes, aucun pays n'est à l'abri d'une épidémie. Le Groupe espère donc que les enseignements tirés des activités de la MINUAUCE orienteront l'action des États Membres et des entités du système des Nations Unies face aux prochaines crises sanitaires mondiales.
- M. Abdallah (Tchad), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, note avec satisfaction l'action menée par la MINUAUCE pour mobiliser les ressources nécessaires au renforcement de la lutte internationale contre l'épidémie d'Ebola. L'objectif de l'examen des enseignements tirés est de répercuter l'information et de mieux comprendre la façon dont les du système des Nations Unies collectivement géré leurs interventions. Le Groupe partage les vues du Comité consultatif en ce qui organisationnels concerne les aspects de la MINUAUCE, notamment ses observations sur le manque de coordination et de collaboration entre les entités, l'absence d'appui efficace aux acteurs locaux et les problèmes relatifs à l'exécution du mandat.
- 65. L'inefficacité de la première phase d'intervention face à l'épidémie a contribué à la propagation de la maladie. À cet égard, les conclusions de l'examen des enseignements tirés auraient dû souligner la nécessité de renforcer la résilience en vue de protéger les populations, d'augmenter les capacités des États Membres en coopération avec l'ensemble du système des Nations Unies et de mettre en place des mesures de

prévention pour éviter d'autres crises. Il faudra que l'Organisation crée un centre mondial pour la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours doté d'antennes régionales et locales, appuie le renforcement du secteur de la santé dans les États Membres vulnérables dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, renforce les mécanismes de coordination régionale et évite d'amputer les ressources allouées au secteur de la santé.

66. M. Burity (Angola), Vice-Président, prend la présidence.

Stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies (A/71/400 et A/71/785)

- M^{me} Riazi (Directrice générale de l'informatique et des communications), présentant le rapport au général sur l'état Secrétaire d'avancement l'application de la stratégie Informatique communications de l'Organisation des Nations Unies (A/71/400), rappelle que cette stratégie est un plan quinquennal qui a pour but de transformer l'environnement technologique de l'Organisation afin de mieux appuyer son activité dans des domaines essentiels. Son objectif principal est d'harmoniser, moderniser et rationaliser de manière stratégique les ressources informatiques dans tout le Secrétariat afin de mettre fin à la fragmentation chronique des systèmes de l'ONU.
- 68. En 2016, le Bureau de l'informatique et des communications a fait d'importants progrès dans l'application de la stratégie, notamment en offrant une aide cruciale pour le déploiement d'Umoja. Le Bureau a également renforcé sa collaboration avec d'autres départements, notamment le Département de l'appui aux missions aux fins de l'établissement de la circulaire du Secrétaire général concernant l'organisation du Bureau (ST/SGB/2016/11), en vue de mettre en œuvre le plan d'action en dix points destiné à renforcer la sécurité de l'information et pour regrouper l'infrastructure informatique et communications dans des pôles informatiques gérés par le Département à Brindisi et à Valence. Le Bureau a mené un examen approfondi des dépenses d'informatique et a établi une prévision budgétaire sur cinq ans. Il a par ailleurs formulé 38 politiques de gestion à cet égard, en vue de renforcer la surveillance et le respect du principe de responsabilité. Par ailleurs, il a déployé de nouveaux systèmes informatiques et de communication pour appuyer l'activité de l'ONU en matière de protection environnementale, d'élaboration de statistiques ventilées par sexe, de prévention du trafic de drogues et du blanchiment d'argent, de renseignement financier

et de planification stratégique, d'appui à la gestion des conférences, d'analyse des informations et des médias, de gestion de la formation, de gestion des carburants et combustibles et du matériel appartenant aux contingents et concernant divers domaines administratifs.

- 69. La gouvernance pôles coordonnée des applications a permis de réduire le nombre d'applications de 2 340 à 1 652 entre 2014 et 2016 et le projet hybride Exchange/Office 365 permettra de se défaire de 780 systèmes périmés. Ces réussites montrent que les étapes modernisation transformation de la stratégie ont été dûment menées à bien, ce qui permettra d'exploiter pleinement les technologies conçues pour appuyer les activités essentielles de l'ONU et d'ouvrir la voie à la phase d'innovation. Néanmoins, il a fallu effectuer de nouveaux investissements pour résoudre les problèmes persistants concernant le regroupement des ressources informatiques; par ailleurs, le déploiement de systèmes en violation des règles de gouvernance en vigueur se solde par un cloisonnement organisationnel. Il faut également investir pour moderniser des secteurs essentiels (notamment les infrastructures), aux fins de déployer des solutions novatrices. Enfin, le manque de visibilité des programmes et ressources informatiques entrave les efforts visant à renforcer la sécurité de l'information dans tout le Secrétariat.
- 70. En 2017, il faudrait s'employer à investir dans des solutions technologiques nécessaires à l'exécution du mandat sur le terrain, par exemple, dans des technologies novatrices dans les domaines de la sécurité des camps, de la protection des convois, de l'appréciation des situations et de l'adoption d'une démarche opérationnelle commune. Si les nouvelles technologies atteignent plus rapidement que jamais les pays en développement, la majorité des citoyens n'y ont pas encore nécessairement accès. Il importe donc d'adopter une démarche multipartite universelle pour créer un cadre de coordination qui engloberait l'aspect technologique, l'aspect humain, les organisations et les programmes, afin de promouvoir le développement aux niveaux international, régional et national.
- 71. Même si la mise en œuvre des initiatives stratégiques du Bureau pose encore certains problèmes (concernant notamment le regroupement de réseaux disparates et de centres de données et l'harmonisation de l'approvisionnement groupé au niveau mondial), celles-ci seront avantageuses à long terme, grâce à l'optimisation des coûts. Les progrès accomplis ces deux dernières années dans l'application de la stratégie informatique constituent une avancée déterminante sur

la voie de la prestation complète, fiable et efficace de services informatiques dans toute l'Organisation.

- M. Ruiz Massieu 72. (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité (A/71/785), salue ces progrès et en particulier la publication longtemps attendue de la circulaire du Secrétaire général (ST/SGB/2016/11), l'amélioration de la collaboration entre le Bureau de l'informatique et des communications et le Département de l'appui aux missions, la création d'un réseau longue distance unique et harmonisé pour desservir le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la mise en service de pôles applications et le remplacement des anciennes applications par de nouvelles applications d'entreprise normalisées, ainsi que l'inclusion des dépenses prévues au titre du maintien de la paix dans les projections budgétaires quinquennales du Secrétariat.
- 73. S'agissant des modalités d'organisation, Comité compte que tous les départements et entités du Secrétariat se conforment pleinement à la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262, et à toutes les dispositions de la circulaire du Secrétaire général. Il importe de veiller à ce que le Bureau examine les budgets concernant toutes les activités du Secrétariat dans les domaines de l'informatique communications, dans le cadre des structures de gouvernance existantes, avant leur présentation au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Par ailleurs, le Comité souligne qu'il importe d'atteindre tous les objectifs d'étape d'Umoja et qu'il faut veiller à renforcer les capacités internes afin que le transfert des responsabilités entre l'équipe Umoja et les entités du Secrétariat et l'institutionnalisation de l'appui à Umoja s'opèrent en temps voulu et sans heurt.
- 74. Les départements doivent veiller à ce que les systèmes fassent l'objet de contrôles de sécurité et à ce que les membres du personnel suivent la formation obligatoire à la sécurité informatique pour que le plan de sécurisation informatique en 10 points soit réalisé dans les délais. Un résumé des réalisations des services informatiques et des services informatique et communications régionaux relevant du Département de l'appui aux missions devrait figurer dans les futurs rapports d'étape sur l'avancement de l'application de la stratégie, ce qui permettrait de disposer d'un aperçu général des activités au niveau régional. S'agissant des pôles applications, le Secrétaire général devrait s'employer à poursuivre la rationalisation et la réduction des 1 000 applications qui seront encore en

1**7**-03654 **15/18**

service en 2020. Enfin, les responsables de toutes les entités du Secrétariat doivent collaborer afin de surmonter la résistance à la défragmentation et au regroupement des capacités en matière d'informatique et de communications et de mettre en œuvre la stratégie. Le Comité compte que le Secrétaire général usera de son autorité à cet égard.

- 75. **M. Sevilla Borja** (Équateur), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait valoir que le Groupe souscrit aux réformes de gestion conçues pour améliorer l'efficacité, la productivité, la transparence, le contrôle et le respect du principe de responsabilité à l'ONU.
- 76. La stratégie est un moyen pragmatique de répondre aux inquiétudes liées aux technologies de l'information et des communications. Même si la sécurité de l'information a été renforcée et même si la fragmentation et les coûts liés au déploiement des mesures de sécurité et de surveillance ont été réduits, il demeure primordial de mettre dûment en œuvre le plan de sécurisation informatique en 10 points. Cela permettrait à l'ONU, par exemple, de faire face aux éventuels risques de sécurité et de rétablir le fonctionnement informatique après un sinistre, grâce à des mécanismes de gouvernance efficaces. L'ONU pourrait également se protéger contre la surveillance, l'interception des communications et la collecte de données personnelles à grande échelle. Le Groupe souhaite obtenir de plus amples informations sur le classement des activités informatiques, qui doivent faire l'objet d'un contrôle centralisé d'une part ou laisser manœuvre auxquelles une marge de opérationnelle de l'autre, ainsi qu'au sujet de l'établissement du budget et de la mise en œuvre de la stratégie.
- 77. Les ressources du budget ordinaire allouées à ces activités (y compris les ressources au titre des missions politiques spéciales) sont tombées de 368,1 millions de pour l'exercice biennal 2014-2015 dollars 354 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017. Les ressources des budgets de maintien de la paix allouées aux programmes informatique et communications (y compris le compte d'appui) sont quant à elles passées de 1 002,4 millions de dollars durant l'exercice biennal 2014-2015 à 991,8 millions de dollars durant l'exercice biennal 2016-2017. En revanche, les ressources extrabudgétaires affectées à programmes ont augmenté, passant 26,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015 à 27 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017.

- 78. La répartition des ressources affectées à l'informatique et aux communications dans les missions de maintien de la paix est restée constante durant les trois derniers exercices : les postes représentent environ 30 % du total, les objets de dépense autres que les postes (c'est à dire le matériel) 32 % et les services, les communications par réseaux commerciaux et les logiciels 38 %. Le Secrétaire général devrait continuer à réduire le coût moyen de ces technologies par utilisateur grâce aux économies d'échelle et à améliorer les programmes de renforcement des capacités du personnel, y compris dans les missions de maintien de la paix. Le Groupe cherchera à obtenir des précisions sur la part des coûts de maintenance annuels d'Umoja, gérée par le Bureau de l'informatique et des communications et évaluée à 34,9 et 34,4 millions de dollars respectivement pour les exercices 2018 et 2019. Le Groupe souscrit également à la recommandation énoncée par le Comité consultatif dans son rapport de 2016 (A/70/755), selon laquelle tous les projets ou initiatives informatiques dont le coût total est supérieur à un seuil donné devraient être par une étude de viabilité proportionnellement à la taille du projet. Pour cette raison, le Groupe demandera une liste de toutes les initiatives informatiques en cours et à venir, indiquant leur coût, leurs objectifs et résultats attendus, afin de mieux évaluer leur efficacité.
- Conscient de l'amélioration de la collaboration entre le Bureau et le Département de l'appui aux missions, le Groupe appelle toutefois à renforcer la en matière d'informatique coopération communications entre les entités chargées du maintien de la paix et les autres entités. Il invite également le Secrétaire général à développer la collaboration à système l'échelle du et prie les responsables hiérarchiques du Secrétariat de promouvoir l'harmonisation des services informatiques et leur mutualisation, particulier dans en les d'affectation hors siège, ainsi que de renforcer les capacités des États Membres ayant besoin d'aide dans ce domaine. Il souhaiterait également en savoir plus sur les efforts que fait le Bureau pour faciliter le travail de l'ONU et aider les États Membres, notamment en offrant des services informatiques à leurs représentants dans tous les principaux lieux d'affectation.
- 80. Le Groupe cherchera à obtenir davantage de renseignements sur l'utilisation des contrats-cadres et des accords d'approvisionnement groupé (notamment dans le contexte des passations de marchés locales et régionales), le suivi de la gestion des biens incorporels, le respect des règles et règlements de passation de marchés et l'exécution de la phase innovation de la

stratégie. Toutes les modifications proposées pour offrir de meilleures perspectives de carrière au personnel des services informatiques ou pour conserver le personnel expérimenté et qualifié doivent être présentées par l'Assemblée générale, pour examen, dans le rapport du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines. Enfin, le Secrétaire général doit veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'informatique et les communications soient appliquées intégralement.

- 81. M. Abdallah (Tchad), s'exprimant au nom du Groupe des États africains, se félicite des recommandations et observations du Comité consultatif au sujet du rapport du Secrétaire général. Les ressources informatiques et de communication étant utilisées dans tous les aspects de l'activité de l'ONU, il est indispensable de prendre en compte les stratégies et plans d'utilisation connexes et de mettre rapidement en œuvre les réformes visant à améliorer l'efficacité, la productivité et la transparence à l'ONU. Or, le Groupe constate avec préoccupation que les décisions de l'Assemblée générale avalisant les recommandations du Comité consultatif et du Comité comptes des commissaires aux relatives l'informatique tardent souvent à être appliquées ou ne le sont toujours pas. Tous les responsables doivent réaffirmer leur détermination d'appliquer recommandations afin d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie.
- 82. Le Groupe prend note de la mise au point des politiques et procédures internes relatives l'habilitation et à la délégation de pouvoir dans le secteur de l'informatique et des communications. Afin de garantir la réussite de la stratégie, il est nécessaire de s'attacher à améliorer la coordination l'harmonisation, notamment s'agissant du maintien de la paix et des missions politiques spéciales, à renforcer la sécurité de l'information dans l'intention d'éviter tout risque éventuel et à améliorer la passation de marchés. Le Groupe attend avec intérêt informations complémentaires concernant les dépenses prévues pour ces activités, ainsi que la part des coûts de maintenance annuels d'Umoja gérée par le Bureau. Il souhaiterait également en savoir plus sur les marchés et la gestion des services informatiques et de communication, notamment aux niveaux local et régional, et sur les mesures prises pour augmenter le pourcentage des marchés à ces niveaux.
- 83. Le Groupe est désireux d'obtenir plus de précisions à propos des mesures que le Secrétariat envisage de prendre face à l'accroissement des besoins informatiques, ainsi qu'une évaluation des investissements supplémentaires nécessaires au titre

des services de visioconférence. Il étudiera avec intérêt les propositions détaillées concernant une stratégie de développement efficace et cohérente, visant à éliminer les applications redondantes et obsolètes et à réduire la fragmentation. Enfin, le Groupe encourage le Secrétaire général à consolider les programmes de renforcement des capacités du personnel, en se servant des moyens internes, et à fournir aux missions de maintien de la paix les outils informatiques et de communication dont elles ont besoin pour mener à bien leur mandat.

- 84. M^{me} Grant (Observatrice de 1'Union européenne), s'exprimant au nom de l'Albanie, du Monténégro, de la Serbie et de l'ex-République vougoslave de Macédoine, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, fait remarquer que l'informatique est un atout clef pour faciliter le travail de l'ONU en renforçant la communication, en améliorant la réactivité de son personnel dans le monde en favorisant le partage entier d'informations précises pour aider à prendre des décisions et garantir un meilleur contrôle et respect du principe de responsabilité.
- 85. L'Union européenne se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie, notamment en ce qui concerne la défragmentation des systèmes, l'amélioration de la prestation de services grâce aux délégations de pouvoir, la rationalisation des applications et des centres informatiques et de communication, le renforcement de la gouvernance et les contributions à la mise en service d'Umoja. L'Union européenne se félicite également l'amélioration de la coordination entre le Bureau de l'informatique et des communications Département de l'appui aux missions et des précisions contenues dans la circulaire du Secrétaire général (ST/SGB/2016/11) à propos du partage responsabilités dans ce domaine.
- 86. Plusieurs problèmes entravent encore la mise en œuvre de la stratégie et doivent être résolus. Il faudra élaborer des politiques solides pour renforcer la gouvernance et accroître les investissements dans la prestation de services, notamment en matière de cybersécurité, si l'on souhaite optimiser l'utilisation des ressources et tirer profit des actifs et investissements informatiques. C'est pourquoi la détermination des responsables hiérarchiques de chacune des entités du Secrétariat est d'une importance capitale et ne doit pas faillir. De plus, on pourrait encore améliorer les contrôles sur les passations de marchés, la gestion des actifs et les ressources

17/18 17/03654

humaines dans le secteur informatique et des communications afin d'éviter tout gaspillage et de garantir une utilisation efficace, souple et transparente des ressources dans toute l'Organisation.

- 87. M^{me} Baumann (Suisse), s'exprimant également au nom du Liechtenstein, rappelle que les États Membres ont adopté la stratégie dans le but de réduire la fragmentation des systèmes d'information et de communication, de renforcer le pilotage central de ces systèmes, de mettre en place une gouvernance plus efficace, d'améliorer la sécurité de l'information et d'accroître la transparence. Grâce aux progrès accomplis, l'infrastructure et l'architecture systèmes fonctionnent mieux, les opérations et prestations de services ont été améliorées, de nouvelles politiques informatiques ont été mises en place, un appui décisif a été apporté à la mise en service d'Umoja, la sécurité des systèmes a été renforcée et le d'assistance centralisée est totalement opérationnel. M^{me} Baumann salue notamment les efforts faits pour améliorer la collaboration entre entités chargées du maintien de la paix et autres entités dans le domaine de l'informatique et communications.
- 88. Pour surmonter les derniers obstacles, le Secrétaire général doit encourager une coordination et une collaboration plus étroites à l'ONU et veiller à ce que les hauts fonctionnaires s'engagent pleinement à cet égard. La Suisse et le Liechtenstein estiment, à l'instar du Comité consultatif, que le Secrétaire général devrait continuer de réduire l'éparpillement des systèmes informatiques et de communication au Secrétariat et dans tous les lieux d'affectation et missions de terrain et de renforcer la collaboration entre les départements. Il convient de s'employer à intégrer Umoja dans toute la stratégie et l'architecture des systèmes d'information et de communication, notamment en mettant en place un d'assistance unique pour ce logiciel, y compris pour les opérations de maintien de la paix, comme cela a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A. Pour conclure, M^{me} Baumann recommande États Membres de vivement aux promouvoir l'harmonisation des services dans le domaine de l'informatique et des communications et mutualisation avec les autres organismes de l'ONU, en particulier dans les lieux d'affectation hors siège, comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 11 de sa résolution 69/262.
- 89. **M. Wax** (Israël) indique qu'Israël appuie la stratégie, qui aidera l'ONU à suivre les progrès techniques, utiliser au mieux ses ressources

- administratives et financières et mener à bien ses mandats.
- 90. Pour réussir à mettre en œuvre efficacement la stratégie, il ne faudra pas se borner à utiliser de nouvelles technologies et à comprendre l'importance de l'innovation. Il faudra appliquer et utiliser correctement les technologies, ce qui sous-entend des formations adaptées et un personnel chargé l'informatique exclusivement de des communications apte à tirer pleinement parti des systèmes de pointe. Aussi, les formateurs doivent avoir les compétences nécessaires pour aider le personnel de l'ONU à maîtriser les nouveaux systèmes. Certaines solutions numériques pourront aider le personnel délocalisé à accéder aux informations sur le terrain, ce qui renforcera la mobilité. À cet égard, M. Wax juge intéressants les exemples des applications d'information et de communication novatrices présentés dans le rapport du Secrétaire général (A/71/400).
- 91. Les hauts fonctionnaires doivent veiller à ce que les nouveaux systèmes soient utilisés au mieux pour que les gains d'efficacité et économies envisagés dans le cadre de la stratégie se concrétisent. Voilà pourquoi l'ONU doit abandonner ses méthodes de gestion localisée, au profit du cloud. Ceci lui permettra d'éviter les doubles emplois, tout en gardant à l'esprit qu'il lui faut renforcer sa cybersécurité pour mieux protéger ses informations et offrir un environnement de travail sécurisé.
- 92. La délégation israélienne estime, comme le Comité consultatif, que tous les départements du Secrétariat devraient se conformer pleinement à la stratégie et collaborer avec le Bureau de l'informatique et des communications pour éliminer les chevauchements. Même s'il est important d'établir si la stratégie a été appliquée correctement, les États Membres doivent éviter de bloquer, par ricochet, des réformes informatiques nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles stratégies et à l'exécution des mandats.

La séance est levée à 13 heures.